

# Choisir ses réseaux et y développer des contacts : recommandations pratiques



L'intérêt pour les avocats d'avoir des activités associatives, de faire partie d'organisations professionnelles, de cercles ou de clubs n'est plus à démontrer. Tous les professionnels le savent, c'est lorsqu'il sort de son cabinet, que l'avocat fait des rencontres qui peuvent se transformer en dossiers. L'enjeu pour l'avocat est de choisir les organisations auxquelles il souhaite

adhérer et auxquelles il souhaite consacrer du temps. Les efforts qui seront faits devront être envisagés sur la durée. C'est à long terme que les réseaux portent leurs fruits. Outre le choix de ses réseaux, l'avocat s'interrogera aussi sur la manière la plus efficace d'y participer afin de profiter au maximum des opportunités de rencontres.

## CLIENTS DIRECTS OU PRESCRIPTEURS ?

L'avocat recherche-t-il des clients directs ou des prescripteurs ? Si ce sont naturellement les deux qui l'intéressent, prescripteurs et clients directs ne s'abordent pas de la même manière. Les liens de prescription vont se créer avec des confrères ou d'autres professionnels avec lesquels l'avocat se trouve en situation de complémentarité. Les clients directs devront être approchés sur un terrain différent, souvent dans leurs propres associations professionnelles.

Plus un avocat est spécialisé, plus il aura de chances d'être prescrit par ses confrères. En effet, il ne constitue pas une menace concurrentielle et son statut d'expert conforte tous ceux susceptibles de le prescrire à des clients. Si le lien de prescription est recherché en priorité, l'avocat concerné cherchera à fréquenter des cercles dans lesquels les confrères seront nombreux. En revanche, s'agissant de tisser des liens avec des clients directs, un avocat moins spécialisé cherchera davantage à éviter les réseaux où les avocats sont présents en grand nombre.

### Choisir parmi les réseaux proches du monde juridique

Les associations pouvant intéresser les avocats sont nombreuses. Parmi celles-ci, figurent les associations d'avocats et de juristes qui sont un lieu d'échange autour de la pratique professionnelle ou de l'intérêt commun pour le droit. La participation aux activités d'une ou plusieurs associations donne à l'avocat la possibilité d'élargir ses relations et de se faire connaître. En étant mieux connu de ses pairs, l'avocat contribue à asseoir sa réputation. Ses relations avec d'autres avocats peuvent être la source de recommandations.

Parmi les associations ou organisations proches du monde juridique, se trouvent :

### Les associations d'avocats spécialisés

Dans la plupart des domaines du droit, les spécialistes se regroupent pour partager leur expérience de la matière. Ces associations peuvent également contribuer, par leurs travaux, à faire avancer le droit dans leur domaine. Les membres y trouveront des complémentarités qui feront naître des opportunités de travailler ensemble et d'échanger des dossiers. Ces associations peuvent aussi constituer un label pour leurs membres si elles sont connues par les clients, ce qui est souvent le cas. Exemples de ce type d'associations :

- L'Association nationale des avocats spécialistes en droit des personnes (avocats de la famille)<sup>1</sup> ;
- Avosial, syndicat des avocats d'entreprise en droit social<sup>2</sup> ;
- Association des avocats et praticiens des procédures d'exécution<sup>3</sup>.

### Les associations de juristes auxquelles participent des avocats

Certaines associations regroupent des juristes qui exercent des professions juridiques ou des métiers différents. Ces associations sont enrichissantes pour les avocats en ce qu'elles offrent des perspectives différentes tout en restant dans la communauté des juristes. Exemples de ce type d'associations :

- Association française des docteurs en droit (AFDD)<sup>4</sup> ;
- Association française de droit pénal<sup>5</sup> ;
- Association française des juristes d'entreprises (AFJE)<sup>6</sup>, sans être membres de l'association, de nombreux avocats participent aux travaux de l'AFJE, notamment en animant des ateliers à destination des juristes d'entreprises ;
- Association des médiateurs européens<sup>7</sup> ;
- Institut français des praticiens des procédures collectives (IFPPC)<sup>8</sup>.

### Les associations d'avocats dont l'objet n'est pas la profession d'avocat ou l'exercice du droit

Ces associations d'avocats à vocation sportive, culturelle ou artistique sont souvent



Par **Dominic Jensen**  
Ancien avocat,  
Conseil en  
stratégie des  
cabinets d'avocats,  
Directeur scientifique

*La participation aux activités d'une ou plusieurs associations donne à l'avocat la possibilité d'élargir ses relations et de se faire connaître.*

1 [www.avocatsdelafamille.org/](http://www.avocatsdelafamille.org/)  
2 [www.avosial.fr/](http://www.avosial.fr/)  
3 [www.aappe.fr/](http://www.aappe.fr/)  
4 [www.afdd.fr/](http://www.afdd.fr/)  
5 [www.francepenal.org/](http://www.francepenal.org/)  
6 [www.afje.org/](http://www.afje.org/)  
7 [www.mediateurseuropeens.org/](http://www.mediateurseuropeens.org/)  
8 [www.ifppc.fr/](http://www.ifppc.fr/)

organisées dans le cadre des Ordres. Dans les grands barreaux, un bureau des associations est souvent le siège de ces associations nombreuses et vivantes. En dehors de leur caractère ludique, ces environnements sont propices aux liens de prescription dans un climat amical et générateur de confiance. Exemples :

- Golf Club du Palais à Paris<sup>9</sup> ;
- Juris'Up du barreau de Marseille<sup>10</sup>.

#### Les cercles et clubs de réflexion

Composés de personnalités du monde juridique dont essentiellement des avocats, magistrats et professeurs d'université, ces cercles ou clubs ont pour vocation de réunir leurs membres dans le but d'un enrichissement intellectuel mutuel autour des questions juridiques mais aussi des enjeux professionnels.

Le Club des juristes<sup>11</sup>, créé en août 2007, est conçu comme un *think tank* à la française en droit<sup>12</sup>. Il se veut un lieu de dialogue constructif et de réflexion sur un large éventail de questions juridiques et d'expériences, un lieu d'échange entre les différentes communautés de juristes qui composent le Club issus d'horizons divers, tels que l'université, la magistrature, le barreau et les entreprises. Il cherche à promouvoir la place du droit dans le débat public et à favoriser la rencontre des différents acteurs du droit, des entreprises et de la politique. Il se veut une force de propositions et d'innovations<sup>13</sup>.

La volonté de prendre du recul pour réfléchir à la place du droit dans la société a inspiré la création du Cercle Dalloz, durant l'été 2011. Sa finalité inscrite dans ses statuts, est de contribuer au partage et à la diffusion des savoirs et des expériences juridiques. Un cadre institutionnel, délibérément souple, propre à accueillir, sous diverses formes, les réflexions et échanges des juristes, universitaires et praticiens. Dictées par la volonté de procéder à une approche

critique du droit, ses actions pourront se traduire par une conférence annuelle, des petits déjeuners thématiques, des publications ainsi que par des accords conclus avec les médias permettant aux membres de publier des contributions faisant état de leur appartenance au cercle.

Le Cercle du droit présidé par Corinne Lepage réunit ses membres qui sont universitaires, magistrats et praticiens, tous les deux mois à l'occasion de dîners qui sont l'occasion d'échanges informels mais très riches sur l'actualité du droit et de la justice ou sur les débats et réflexions qui animent ces professionnels.

#### Choisir parmi les réseaux en dehors de la profession et du domaine juridique

Concernant les associations dont le droit ou la pratique du droit ne sont pas l'objet, les avocats peuvent y jouer un rôle en conseillant ou défendant les membres ou en apportant leur soutien à des groupes aidés ou défendus par ces associations. D'autres associations ou groupements sont des lieux où les avocats peuvent se plonger dans un univers professionnel différent du leur et qui soit susceptible d'apporter des contacts et des clients. En participant à des associations en dehors du milieu juridique, l'avocat établit des contacts privilégiés avec des groupes de personnes qui sont susceptibles de faire appel à ses services ou de le faire connaître auprès d'autres clients potentiels.

#### Les chambres de commerce internationales

Les cabinets d'avocats sont très présents dans ces organisations dont l'objet est de favoriser les échanges entre les membres de différents pays. Les chambres de commerce internationales accompagnent leurs membres dans leurs activités professionnelles notamment en les informant sur les aspects réglementaires et juridiques liés à leur activité. Ce rôle explique que de nombreux cabinets d'avocats soient des membres très actifs dans ces organisations. À Paris, les chambres de commerce internationales les plus actives sont la European American Chamber of Commerce (France)<sup>14</sup> et la Chambre de commerce franco-britannique (Franco-British Chamber of Commerce & Industry)<sup>15</sup>, la Chambre franco-allemande de commerce et d'industrie<sup>16</sup> et la Chambre de commerce d'Espagne en France<sup>17</sup>. Même si les cabinets internationaux d'avocats d'affaires sont présents dans ces organisations,

les cabinets français en sont également des membres. Parmi ceux-ci, se trouvent des cabinets de petite ou moyenne taille ou même des avocats exerçant à titre individuel.

#### Les associations et fédérations professionnelles

Ces organisations regroupent les professionnels et les sociétés d'un secteur. Leur taille varie en fonction du poids économique du secteur. Aux côtés de très grandes organisations comme la Fédération française du bâtiment ou l'Association française des banques se trouvent des fédérations plus modestes... comme la Fédération des professionnels de la piscine.

Les cabinets d'avocats n'ont pas vocation à devenir membres de ces organisations qui sont réservées aux professionnels de leur secteur. Toutefois, ces associations et fédérations remplissent toutes un rôle d'assistance, de conseil ou de prévention sur le plan juridique pour leurs membres. Si les plus importantes disposent de services juridiques intégrés, beaucoup d'entre elles ne disposent pas de juristes en leur sein. Elles organisent cependant des conférences ou des réunions d'information pour leurs membres auxquelles des avocats peuvent être invités. Les cabinets d'avocats disposant d'expérience et de connaissances dans les domaines requis ont donc intérêt à se rapprocher de ces organisations et ainsi établir des relations privilégiées avec leurs membres. Ces organisations sont parmi les plus utiles pour les avocats car elles permettent à ces derniers d'être en relation directe avec un nombre très important de clients potentiels. La participation régulière aux activités et événements d'une organisation ou fédération professionnelle permet de tisser des liens privilégiés.

#### Les associations susceptibles d'être confrontées à des questions juridiques et de faire appel à des avocats

Des dizaines de milliers d'associations tombent sous cette définition. En effet, les associations sont souvent constituées pour venir en aide ou pour défendre telle ou telle catégorie de la population, ou encore des idées ou des libertés fondamentales. Les buts poursuivis ont alors une dimension juridique pouvant faire appel à l'intervention d'avocats tant en conseil qu'en contentieux. Pour certaines associations, les recours devant les tribunaux relèvent de l'essence même de leur

objet social. C'est le cas de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra)<sup>18</sup> qui poursuit devant les tribunaux les personnes ou les organisations dont les propos ou le comportement présentent un caractère raciste ou antisémite. Elle remplit alors la double fonction de poursuivre les coupables et de sensibiliser l'opinion publique. Le *lobbying* est aussi au cœur de l'activité de nombreuses associations. Les avocats qui connaissent le processus législatif et qui comprennent la portée des textes sont des membres ou des partenaires de prédilection pour ces associations. Dans ce type d'associations, c'est par la communauté de pensées, de valeurs ou d'opinions que se tisseront les relations que l'avocat pourra exploiter sur le plan professionnel.

#### Faire fonctionner utilement son réseau

Ce n'est pas tout d'adhérer à une association ou de faire partie d'un réseau. Il faut en partager la vie pour espérer en tirer un résultat sur le plan du développement. L'avocat doit donc impérativement participer aux événements organisés par l'association ou le groupe en question. C'est l'assiduité qui portera des fruits. Qu'il s'agisse de dîners, de conférences, de séminaires ou de salons professionnels, l'avocat devra dégager le temps nécessaire pour participer à ces événements. Toutes ces occasions permettront à l'avocat de rencontrer d'autres professionnels, des spécialistes ou un public de contacts qui sont pour lui autant d'opportunités d'enrichir ses propres connaissances, son carnet d'adresses et de trouver de nouveaux clients. La difficulté principale de l'avocat sera toujours le temps. Il est difficile de prendre une journée (ou même une demi-journée) pour assister à une conférence alors que les dossiers et les clients attendent mais ce temps doit être considéré comme du temps de travail au même titre que le travail sur les dossiers.

Les avocats qui assistent à des conférences ou séminaires dans le cadre de leurs réseaux veilleront à :

- choisir prioritairement les événements attirant un public ciblé de personnes qui pour-

*L'avocat doit donc  
impérativement participer  
aux événements organisés  
par l'association ou le groupe  
en question. C'est l'assiduité  
qui portera des fruits.*

<sup>9</sup> <http://golf-du-palais.com/>

<sup>10</sup> [www.juriscup.com/](http://www.juriscup.com/)

<sup>11</sup> [www.leclubdesjuristes.com/](http://www.leclubdesjuristes.com/)

<sup>12</sup> Club des juristes, *Le Club des juristes : rapport d'activité 2011-2012*, Mare et Martin, 2012.

<sup>13</sup> « Le Club des juristes, un think tank à la française », Entretien avec Elisabeth Baraduc, [avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, présidente Club des juristes], JCP 2008 I 207 - « Le club des juristes, premier Think Tank juridique français ! », Entretien avec Nicolas Molfessis [professeur à l'université Paris II (Panthéon-Assas)], LPA 28 juil. 2008, n° 150, p. 4 - de Senneville, « Think tanks : le retour des experts », *Les Échos* 28 mai 2009.

<sup>14</sup> Nouvelle appellation de la Chambre de commerce franco-américain (Franco American Chamber of Commerce) ; [www.eaccfrance.eu/](http://www.eaccfrance.eu/)

<sup>15</sup> [www.franco-britishchambers.com/](http://www.franco-britishchambers.com/)

<sup>16</sup> [www.france-allemande.fr/La-Chambre-franco-allemande-de-1144.html/](http://www.france-allemande.fr/La-Chambre-franco-allemande-de-1144.html/)

<sup>17</sup> [www.coccf.com/](http://www.coccf.com/)

<sup>18</sup> [www.licra.org/](http://www.licra.org/)

raient devenir des clients : juristes d'entreprise, dirigeants de société, responsables de ressources humaines... ;

- préférer les événements qui ont une récurrence. L'avocat peut y prendre des habitudes et tisser des liens plus étroits avec les personnes qu'il y rencontre ;
- profiter des temps de pause pour parler avec les autres personnes présentes. Assister au déjeuner si celui-ci est proposé ;
- préférer les manifestations où tous les participants sont identifiés par des badges ;
- ne pas hésiter à établir un contact avec les organisateurs en vue d'une participation ultérieure en tant qu'intervenant ;
- ne pas repartir sans une liste des participants.

Lorsque l'avocat est lui-même un intervenant lors de conférences ou séminaires, il veillera à :

- n'intervenir que dans un domaine bien connu dans lequel il peut se montrer à son avantage ;
- préparer une présentation PowerPoint de l'intervention : chaque diapositive (*slide*) doit être lisible de loin et ne doit pas contenir tout le texte de l'intervention ;
- envoyer le texte de l'intervention par e-mail aux organisateurs avant l'événement ;
- mettre la présentation de l'intervention sur une clé USB ;
- prendre avec soi un ordinateur même si les organisateurs en ont prévu un sur place ;
- se renseigner au préalable sur la durée prévue de l'intervention et chronométrer sa propre intervention avant ;

- repérer les parties de sa présentation sur lesquelles il sera possible de passer rapidement sans donner l'impression de bâcler l'intervention (ceci est très utile quand les organisateurs ont pris du retard et pressent l'intervenant de finir) ;
- si possible, demander que soit distribuée une version papier de l'intervention à toutes les personnes présentes et y indiquer son nom et toutes ses coordonnées ;
- obtenir une liste de tous les participants ou inscrits avant l'événement pour que l'intervention soit parfaitement adaptée à l'auditoire ;
- rester pour la pause s'il y en a une après son intervention ;
- rester pour la journée ou pour toute la durée de l'événement si c'est possible ;
- informer *via* les réseaux sociaux de son intervention et prévenir l'attaché de presse ou le responsable marketing du cabinet (s'il y en a un) de sa participation à l'événement ;
- engager le débat avec l'assistance ou les autres intervenants au moment des questions, s'il y en a, pour créer des liens avec les intervenants et avec la salle ;
- parler au plus de personnes possible.

Enfin, lors de sa présence dans les cocktails ou au cours de dîners, l'avocat se rappellera qu'il faut éviter de chercher à trop parler de soi. La manière la plus efficace de créer un lien fort avec son interlocuteur est de s'intéresser à son activité en lui posant des questions.